



**AVEC LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE
DE NATATION ET LE CREPS**

**DEVENEZ MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR
EN OBTENANT LE BPJEPS AAN**



*Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et
du Sport - Activités Aquatiques et de la Natation*



6 mars au 5 décembre 2023
inscription avant le Vendredi 27 Janvier 2023

Prérequis : avoir 18 ans

Tests de sélection : Jeudi 09 et vendredi 10 février 2023

Positionnement : Jeudi 16 et vendredi 17 février 2023.

**Heures en centre : 630 h - sur le site du Creps à Chatenay
Malabry**

**Alternance : 410 h - sur ces heures, mise à disposition au club
et à la collectivité avec conventionnement**

Formation ouverte à l'apprentissage

Contrat d'apprentissage possible

Formation prise en charge

+ salaire mensuel

+ aide pour l'employeur

**Il serait souhaitable que le candidat soit déjà titulaire du PSE1 et du
BNSSA (toutefois dans le cas contraire, nous serions en mesure de
vous proposer un parcours complet PSE1 + BNSSA + BPJEPSAAN)**

DEVENIR MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR ? C'EST POSSIBLE.

LE PARCOURS



Sous contrat d'apprentissage : Les candidats sont salariés de la Ligue et mis à disposition en priorité des clubs fournissant des candidats - à l'exception des 2 mois d'été où ils seront positionnés sur les opérations estivales franciliennes.

Rémunérations des Apprentis

- 18 - 20 ans : 721 €
- 21 - 25 ans : 889 €
- + 25 ans : 1678 €

Financements de la Formation

- Prise en charge de l'apprentissage : 8700 €
- Autre prise en charge : 7560 €
- Frais de gestion (non remboursable) : 25 €

RENSEIGNEMENTS

Fiche complète et inscription sur le site du CREPS :
<https://www.creps-idf.fr>

CREPS : Yann Callanquin | Yann.callanquin@creps-idf.fr

ERFAN : Jérôme Chastagner | j.chastagner@lif-natation.fr

**Une visio de présentation du dispositif aura lieu
le mardi 10 Janvier 2023 à 19h30**

Le lien [*ici*](#)

